

Club Noiséen de Randonnée Pédestre (C.N.R.P.)

Association loi 1901

Déclaration à la Sous-Préfecture du Raincy le 14 février 1994 sous le n° 2521

Adhérente au CDRP 93 et à la FF Randonnée n° 001892 du 15/04/94

Agréée Jeunesse et Sports n° 93 SP 329 du 21/04/95

Siège social : 3 Rue des Mastraits 93160 NOISY LE GRAND

Expédier à Jacques BONNET, 49 Rue du Docteur Sureau 93160 NOISY LE GRAND



CM MN :

CM R :

ADHESION DEFINITIVE ET CONTRACTUELLE

ANNEE SPORTIVE 2020/2021 DU 01/09/2020 AU 31/08/2021

En raison de la COVID19, une réduction est appliquée par le CDRP 93 (5 €) et le CNRP (3 €) donc pour cette année

Tarifs : 32 euros adhésion individuelle, dont seulement 7 € pour le club (enfants pris en charge par l'association)

40 euros avec l'abonnement au magazine Rando Passion (4 numéros)

7 euros pour les adhérents FF Randonnée d'un autre club (sur présentation de la licence valide)

Je soussigné (e)

Mme, M. :

Prénom :

Né (e) le :

Adresse :

.....

Téléphone (préciser éventuellement liste rouge) :

Portable : Adresse e-mail :

Code d'accès pour mettre le courrier dans la boîte à lettres :

N° de licence :

demande à adhérer à l'Association « Club Noiséen de Randonnée Pédestre » fédérée sous le n° 01892 au titre de l'année sportive 2020/2021 comme membre actif.

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'il m'a été proposé plusieurs formules d'assurance facultative et accepte de prendre le type de licence IRA ou FRA en cas de licence familiale (responsabilité civile et accidents corporels).

Première prise de licence : un certificat médical de non contre-indication à l'activité sportive pratiquée, datée de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est maintenant de 3 ans, sous certaines conditions.

Renouvellement de licence pour les pratiquants majeurs :

J'atteste avoir renseigné le questionnaire de santé, avoir répondu :

NON à toutes les questions ;

OUI à une ou plusieurs question(s) ; je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de mon renouvellement de licence.

Je m'engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai, à respecter les consignes de sécurité et le code de la route.

Par ailleurs, je déclare souscrire pleinement au **règlement intérieur** de l'association.

Si j'utilise mon véhicule personnel, je suis personnellement responsable des personnes transportées. Je dois disposer d'une assurance responsabilité civile.

En tant qu' élu ou invité du Conseil d'Administration, je m'engage à prendre la responsabilité de l'animation de sorties, sur désignation du Bureau de l'Association et de respecter les consignes de sécurité (voir guide de l'animateur).

A Le

Mention manuscrite : « lu et approuvé »

Signature : (pour les mineurs : signature des parents)

Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors de nos activités. Vous disposez d'un droit exclusif de votre image. Acceptez-vous de paraître sur un album photo diffusé sur le site www.cnrp93.com ?

Réponse obligatoire, ravez la mention inutile : OUI - NON

NB : Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée est obligatoire. Il doit spécifier le ou les types de randonnées pratiquées (randonnée pédestre et/ou marche nordique et pratique en compétition le cas échéant, ...).

L'auto-questionnaire est à garder par l'adhérent.

L'obtention de la licence de l'année sportive n'est définitive qu'après réception de ce bulletin d'adhésion dûment complété, de la cotisation et du certificat médical.